



OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
**PARACHUTE ASCENSIONNEL - BATTERIE
2023**

MANIFESTATION D'INTERET

(Avant le vendredi 24.03.2023 à 12 heures)

A remettre dans une enveloppe cachetée mentionnant « NE PAS OUVRIR – Manifestation d'Intérêt – Parachute ascensionnel - Batterie 2023 »

Par courrier : Commune de Roquebrune-sur-Argens – Service Domaine Public – Rue Grande André Cabasse 83520 Roquebrune-sur-Argens ou en mains propres : Mairie annexe des Issambres – Place San Peire – Service Domaine Public 83380 Les Issambres

Renseignements : par tél 04.94.19.59.21 ou par mail : mdiaz@mairie-roquebrune-argens.fr et/ou kranavo@mairie-roquebrune-argens.fr

1. OBJET

Mise à disposition d'un espace de domaine public situé à l'entrée de la salle de la Batterie sise RD 559 aux Issambres durant la saison estivale 2023 pour l'accueil de la clientèle.

2. LOCALISATION



3. DESCRIPTIF DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Installation d'un point d'accueil démontable et esthétique d'une superficie maximale de 5 m² à l'entrée de la Salle de la Batterie (délaissé) et un espace de 20 m² maximum pour le petit matériel

Période du 1^{er} juin 2023 au 30 septembre 2023

Redevance annuelle fixe de 1 510 euros minimum

Redevance annuelle variable : % du chiffre d'affaires (à compléter par le candidat);

4. PIÈCES À JOINDRE AU PRÉSENT FORMULAIRE (la Municipalité se réserve le droit de ne pas instruire un dossier incomplet)

- courrier de manifestation d'intérêt
- copie de la carte d'identité du demandeur ;
- extrait KBIS du registre du commerce ou un extrait d'immatriculation au répertoire des métiers en cours de validité ;
- copie des statuts de la société (le cas échéant);
- plan côté ou à l'échelle précisant l'implantation du dispositif (descriptif et disposition des différentes structures), détail des prestations proposées et des abords de l'installation projetée;
- note descriptive des mesures de sécurité du site en cas d'urgence (plan de circulation, sorties de secours,...) ou de conditions météorologiques défavorables ;
- attestation d'assurance en responsabilité civile couvrant les activités en cours de validité (*une attestation couvrant la période d'occupation du domaine public pourra être remise a posteriori au plus tard 1 mois avant le commencement de la période d'exploitation*).

5. CRITÈRE DE SÉLECTION

2 critères de sélection seront appliqués pour départager les offres :

- * Montant de Redevance variable – 30 %
- * Qualité des prestations proposées – 70 %

6. ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Je soussigné(e), certifie exacts les renseignements contenus dans cette manifestation d'intérêt et m'engage à respecter les prescriptions décrites ci-dessus.

A _____, le

Signature du demandeur